



Municipalité de Sainte-Paule

102, rue Banville
Sainte-Paule (Québec)
G0J 3C0

COPIE D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule, tenue le lundi quatre décembre de l'an deux mille dix-sept (04/12/2017) à dix-neuf heures et trente, à la salle du conseil municipal, située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mme la conseillère
MM. les conseillers

Pierre Dugré
Chantal Leclerc
Urbain Bérubé
Réginald Lizotte

SONT ABSENTS

Mmes les conseillères
M. le conseiller

Suzanne Vinet
Mylaine Bégin
Claude Vaillancourt

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Mélissa Levasseur

2017-12.237 PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE – CAMPAGNE ANNUELLE DES 12 JOURS D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;



Municipalité de Sainte-Paule

102, rue Banville
Sainte-Paule (Québec)
G0J 3C0

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Chantal Leclerc, et résolu :

DE proclamer «La Municipalité de Sainte-Paule, municipalité alliée contre à violence conjugale».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

FAIT À SAINTE-PAULE, CE 6^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017.

(s) Pierre Dugré
Maire

(s) Mélissa Levasseur
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

**Municipalité de Sainte-Paule
COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

6/12/17 *Mélissa Levasseur*
Date Secrétaire-trésorier